Séance du Conseil Municipal
du 22 mars 2026

Nombre de membres dont le conseil doit être composé **: 15**
Nombre de conseillers en exercice **: 15**
Nombre de conseillers qui assistent à la séance **: 15**

PROCES-VERBAL
de l'installation du conseil municipal
et de l'élection d'un maire et des adjoints

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à 10 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la salle Krippenau sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BRACONNIER Samantha, CAMACHO-VIEIRA Yolande, *DUDT Lysianne, GAILLARD Laura, HARTHEISER Caroline, HEBTING Pascal, HELMER Christine, KURTZ Joël, METZGER Jérôme, RATZEL Denis, SCHAEFER Marc, SCHMITT Nathan, TRESCH Dominique, WEISSBECKER Jean-Pierre, et WIRTH Anne.*

Absents ayant donné procuration à : /
Absents excusés : /

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, maire sortante.

Mme DUDT Lysianne a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections.

M. WEISSBECKER Jean-Pierre, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance.

M. WEISSBECKER Jean-Pierre, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer Mesdames et Messieurs BRACONNIER Samantha, CAMACHO-VIEIRA Yolande, DUDT Lysianne, GAILLARD Laura, HARTHEISER Caroline, HEBTING Pascal, HELMER Christine, KURTZ Joël, METZGER Jérôme, RATZEL Denis, SCHAEFER Marc, SCHMITT Nathan, TRESCH Dominique, WEISSBECKER Jean-Pierre, et WIRTH Anne dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a désigné pour secrétaire Mme Stéphanie KEMPF-BOENAPFEL.

Le conseil a désigné comme assesseurs Messieurs KURTZ Joël et SCHMITT Nathan

Élection du maire
Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a mis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages blancs : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :
- Mme DUDT Lysianne : 15 voix

Mme DUDT Lysianne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été immédiatement installée.

Création des postes d'adjoints

Le maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Il a ensuite été procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Election des adjoints
Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages blancs : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :
- M. SCHAEFER Marc et Mme WIRTH Anne : 15 voix

M SCHAEFER Marc et Mme WIRTH Anne ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints, et ont été immédiatement installés.

Mise en place des conseillers communautaires

Mme DUDT Lysianne est nommée conseillère communautaire auprès de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn et M. SCHAEFER Marc sera son suppléant.